



## **COMPTE RENDU**

# **COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Rédigé par Delphine RICETTI

La **Commission Communale d'Accessibilité** s'est réunie le 29 septembre 2016.

\*  
\* \*

**Etaient présent-e-s :**

Mesdames MOIZAN, BERTRAND, MILON, MAROT (APEIHSAT), DESPOUY (APF)

Messieurs SARRALIÉ, ARIAS, , CORSINO (VALENTIN HAÛY), TECHER (Colomiers Accueil),  
TERRINHA (Club Entreprises Ouest Toulousain), MENEN, DELACROIX (YMCA),

**Etaient excusé-e-s :**

Mesdames CAMISULI (ASPI IRIS), CANDELYS (ASPI IRIS), CARPENTIER , DESTRÉEZ , MARTY ,  
Messieurs BIOULET (SA Colomiers Habitat), PATERNI (Espace Âge d'or), VIGNAU (Colomiers  
Retraite Active-CRA), LAURIER

**Participaient également à cette réunion :**

Mesdames FABIUS ET RICETTI

Messieurs DURRIEU, SERE ET SABATIER

\*  
\* \*

**Madame MOIZAN** ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. Elle laisse la parole à Monsieur SABATIER pour qu'il se présente à l'ensemble de la commission.

## 1 – PRÉSENTATION DE MONSIEUR GABRIEL SABATIER

**Monsieur SABATIER** explique qu'il est agent de la collectivité depuis 15 ans, il a débuté en tant que médiateur au sein du Service Prévention et Protection Civile (SPPC), actuellement Service Tranquillité Publique (STP), puis a travaillé en tant qu'animateur sur les Maisons Citoyennes (MC). Aujourd'hui il fait partie du Service Démocratie Locale et est en charge de la Mission Handicap et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

**Madame MOIZAN** précise que Monsieur SABATIER s'est immédiatement investi dans ses missions. Elle laisse à présent la parole à Madame FABIUS, du Service Communication, qui va développer le second point qui est à l'ordre du jour.

## 2 – ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE

**Madame FABIUS** indique qu'une rencontre avec les membres de la commission a eu lieu au 1<sup>er</sup> semestre de cette année. Un certain nombre de difficultés ont été évoquées en matière d'accessibilité sur le site internet de la Ville. Il était important de pouvoir les comprendre au travers de séances de travail auxquelles ont participé Madame DESCOU et Monsieur ARIAS.

Une première phase de travail a consisté à comprendre pourquoi nos outils n'étaient pas totalement adaptés. Nous avons vu les points positifs et négatifs que nous essayons d'améliorer. Cette tâche est difficile car les prestataires ne sont pas toujours sensibilisés.

Nous étions centrés sur le site Internet et le plugin audio qui y est installé. Nous avons apporté des améliorations, notamment sur le contenu du site (texte, couleur de police, format des tableaux ...) afin qu'il soit un maximum accessible à tous les logiciels audio. Nous avons également abordé des questions plus difficiles à résoudre comme sur la couleur de fond. Il a été évoqué d'avoir quelque chose de classique avec des déclinaisons en version accessible sur un prochain site.

**Monsieur CORCINO** intervient pour préciser que des sites ont déjà mis à disposition ce type de logiciel qui s'adapte en fonction du handicap pour choisir son fond, sa couleur, sa taille de caractère... La norme W3C, qui est internationale, comporte toutes les normes d'accessibilité à tous les handicaps.

**Madame FABIUS** explique qu'il peut y avoir plusieurs possibilités et si la mise en place d'un nouveau site est prévue pour 2017, ces normes doivent être intégrées dans le cahier des charges. Notre site actuel date de 2009, il est techniquement lourd et dépassé, nous essayons de faire au mieux, de comprendre et d'identifier les besoins pour en tenir compte dans le prochain cahier des charges.

Nous avons identifié des problèmes sur le plugin de lecture qui ne figurait pas sur la « Une » du site. Nous l'avons fait rajouter par le prestataire, mais il fonctionne comme un disque, seules les touches « play » et « pause » sont fonctionnelles, il n'est pas possible de « cliquer » sur le menu. Nous en avons fait part à la société avec laquelle nous travaillons pour avoir des explications. Nous attendons leur réponse. Nous avons également identifié sur le plugin de lecture, que la voix lit de manière correcte, elle est plutôt bien adaptée et le texte est surligné. Cela fonctionne plutôt bien. Ce qui est problématique, c'est que ce logiciel d'écoute est difficile à repérer pour les malvoyants car il n'y a pas d'identification sonore quand la souris passe dessus. Cette amélioration sera à mettre dans le cahier des charges. Il

faudra également spécifier qu'un démarrage et une navigation à l'aide d'une touche clavier sont nécessaires.

**Monsieur CORCINO** précise que pour les malvoyants et les aveugles, il existe des logiciels de synthèses vocales qui permettent de naviguer sur les sites internet même sans plugins vocaux.

**Madame FABIUS** précise que ce logiciel doit être installé sur l'ordinateur et non sur le site.

**Monsieur CORCINO** indique qu'il en existe des payants et des gratuits qui fonctionnent à l'aide de raccourcis claviers.

**Madame FABIUS** dit que l'objectif du service est de proposer ce type de prestation et non de compter sur des logiciels extérieurs. Nous sommes actuellement en lien avec la société qui gère le site pour savoir ce qui peut être amélioré. Nous essayons également de sensibiliser les autres services de la mairie qui interviennent sur le site.

La prochaine phase consisterait, pour les membres de la commission, à continuer de tester cette synthèse vocale afin de faire remonter les failles constatées et tester les logiciels de lectures installés sur vos ordinateurs. Nous menons également un travail sur la version Word ou RTF du Columérin.

**Monsieur ARIAS** intervient pour spécifier que cette nouvelle version fonctionne, le seul problème est que c'est du texte Word et non du Daisy, de ce fait nous ne pouvons pas naviguer dans le texte comme nous le souhaitons. Une mise en forme sonore est possible.

**Madame FABIUS** demande si les membres de la commission possèdent un exemple de texte Word ou RTF configuré pour que le service COM puisse correctement orienter son travail.

**Monsieur ARIAS** précise que tout dépend du découpage du texte afin que la mise en forme visuelle puisse être détectée et reproduite de manière auditive.

**Monsieur CORCINO** ajoute que le format Daisy est un format audio dont le texte a préalablement été enregistré et permet de naviguer dans le texte en fonction des paragraphes ou des titres.

**Madame FABIUS** indique que le Conseil Départemental (CD) et le Conseil Régional (CR) proposent ces outils. Nous échangerons avec eux pour connaître la gestion, le fonctionnement et l'adaptabilité de cet outil.

### 3 – AVANCEMENT DU PROJET « CINÉ-MA DIFFÉRENCE »

**Madame MOIZAN** présente le projet avec l'association « ciné-ma différence » qui a été validé au dernier Conseil Municipal (CM). Il est proposé, en partenariat avec cette association, de mettre en place une fois par mois, des séances de cinéma pour des personnes souffrant de troubles du comportement. Cette action a nécessité un appel à bénévoles qui a débouché sur 32 réponses positives de la part des columérins à hauteur de 30 adultes et 2 mineurs. Chaque séance est ouverte à tous, elle se déroulera le samedi et nécessitera la présence de 10 bénévoles. Le coût pour la première année s'élève à 700 € et il comprend un kit, une formation pour les bénévoles et l'abonnement au cinéma. Le suivi annuel s'élève à 200 € pour l'abonnement. Les séances auront lieu le même week-end que la séance pour les sourds et malentendants.

**Monsieur SABATIER** précise qu'une campagne d'information, sous forme d'affiches, est en place sur la commune depuis le mois de juin. La première séance est programmée pour le samedi 10 décembre 2016.

**Madame DESPOUY** demande si les bénévoles sont des personnes déjà sensibilisées aux handicaps ?

**Madame MOIZAN** répond que certains le sont mais rappelle que chaque bénévole avait connaissance de la nature de cet appel.

**Monsieur SABATIER** précise qu'une réunion d'information aura lieu le 7 novembre 2016 à 18h au cinéma Le Central avec l'association « ciné-ma différence ».

**Madame MOIZAN** rappelle qu'au dernier CM a été lancée une Délégation du Service Public (DSP) pour le cinéma, cette action fera partie de son cahier des charges.

**Monsieur CORCINO** demande quand seront prévues les séances en audiodescription ?

**Madame MOIZAN** répond que nous avançons petit à petit mais que nous y travaillons.

**Monsieur SABATIER** souligne que suite au projet, nous avons des perspectives de communication ; sur le site internet de la Ville, un article dans le Columérin et dans la Dépêche et des affiches d'information. Il précise que par rapport aux 2 mineurs qui se sont positionnés en tant que bénévoles, cela ne pose aucun problème s'ils sont accompagnés par un de leurs parents.

**Madame DESPOUY** demande si la formation du 7 novembre sera renouvelée à l'arrivée d'autres bénévoles ou se fera-t-elle en interne ?

**Madame MOIZAN** explique qu'elle sera faite en plusieurs fois en fonction du nombre de bénévoles mais qu'un parrainage, entre les « anciens » et les « nouveaux », sera également possible.

**Monsieur MENEN** demande si, lors des séances, il y a un bénévole par personne ?

**Madame MOIZAN** répond qu'il y a 10 bénévoles au total par séance quel que soit le nombre de personnes.

#### 4 – RETOUR SUR LA VISITE DU SITE MACABIAU LE 16 JUIN 2016

**Monsieur SABATIER** revient sur la visite du site Macabiau en date du 16 juin 2016 avec certains membres de la commission : Monsieur CORCINO et Madame DESCOU.

**Monsieur DURRIEU** explique que l'objectif de cette réunion sur site était de définir les améliorations à apporter sur les installations pour l'accessibilité, tout en restant conforme.

La première demande concerne l'accessibilité du site par le domaine public, qui est très difficile car les transports en communs sont éloignés. Il est contraignant, pour une personne à mobilité réduite, de se rendre de l'arrêt de bus à la salle.

**Monsieur CORCINO** confirme qu'il est difficile de trouver l'entrée. Le trottoir qui va de l'arrêt de bus jusqu'au parking de la salle reste praticable mais une fois arrivé aux abords de la salle, il est compliqué de s'orienter. Il y a une bande de pelouse mais pas de passage piéton.

**Madame MOIZAN** demande si la solution serait de faire un passage piéton à cet endroit-là ?

**Monsieur DURRIEU** répond que c'est plus compliqué que cela car la mise en place d'un passage piéton nécessiterait le réaménagement de trottoirs.

**Monsieur CORCINO** dit que l'aménagement de la bande d'herbe et la mise en place d'une façade au niveau de l'entrée de Macabiau seraient suffisants pour y accéder.

**Monsieur SERE** explique qu'avoir un passage piéton accessible n'est pas très difficile, il faut savoir qui va l'emprunter, d'où viennent les personnes et où se dirigent-elles ?

A ce jour nous n'avons pas de continuité piétonne, les trottoirs sont encore encombrés par des candélabres et il n'y a pas d'accessibilité pour une Personne à Mobilité Réduite (PMR). L'aménagement peut être réalisable mais à qui va-t-il servir ? Il y a un accès pour les véhicules légers au niveau du chemin de la Chasse mais l'accès piéton pour les PMR n'existe pas au vu de l'encombrement. La signalétique va être améliorée mais la création d'une traversée piétonne à cet endroit n'est pas pertinente.

**Monsieur CORCINO** précise que sa demande concerne la partie du trottoir jusqu'à la salle et non à compter de la rue. Il demande pourquoi rendre ce bâtiment accessible si l'extérieur ne l'est pas totalement ?

**Monsieur DURRIEU** rappelle que pour tout projet, l'accessibilité n'est pas due qu'au bâtiment.

**Monsieur SERE** indique que la configuration de la rue ne permet pas à une PMR d'arriver à cet endroit, la création d'une traversée piétonne ne serait pas réellement utile.

**Monsieur SERE** ajoute que cela voudrait dire que si la voirie n'est pas accessible on ne rend pas le bâtiment accessible non plus ? Il rappelle qu'il y a un schéma d'accessibilité directeur qui a prévu de rendre accessible par la voirie les sites à fort potentiel comme les Gares, les centres commerciaux, les établissements publics ... Si nous nous fions au schéma d'accessibilité directeur, ce bâtiment n'aurait pas été rendu accessible. Il faut accepter de ne pas avoir d'accessibilité totale.

**Madame MOIZAN** poursuit, cette situation n'est pas entièrement satisfaisante mais il existe d'autres solutions pour se rendre à la salle.

**Monsieur DURRIEU** parle de la rampe d'accès et de l'emplacement situé devant. Nous allons faire la signalétique afin que cette place soit laissée libre.

Le ressaut de 2 centimètres sur la porte d'entrée, qui est conforme, ne pourra pas être enlevé car il permet d'éviter que l'eau ne rentre dans la salle. Cette configuration se retrouvera sur toutes les portes extérieures.

**Madame DESPOUY** propose de mettre le ressaut en couleur afin qu'il soit plus visible.

**Monsieur DURRIEU** évoque les toilettes dans lesquelles le porte savon sera déplacé pour se trouver sur le côté des lavabos et non au milieu afin que les personnes en fauteuil puissent y accéder. Ce qui pose problème c'est que le savon coule et qu'il peut rendre le sol glissant. Il faudra aménager le distributeur avec un récupérateur.

**Madame MOIZAN** explique que les améliorations apportées seront réutilisées pour les prochains travaux dans les autres bâtiments.

**Monsieur DURRIEU** parle à présent de l'alarme qui sera à la fois lumineuse et sonore.

**Monsieur ARIAS** demande le fonctionnement des portes en cas d'évacuation ?

**Monsieur DURRIEU** explique que la réglementation incendie impose des blocs secours avec marqué « sortie », des poignées de porte à simple manœuvre et un chemin lumineux. Les barres anti-panique ne sont pas obligatoires.

Sur les WC, nous avons rajouté la barre de tirage. Au niveau des urinoirs, nous les avons descendus au maximum car la réglementation impose l'installation des urinoirs à plusieurs hauteurs.

Concernant les capteurs de présence, Macabiau est divisée en deux parties, la partie Maison de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat (MECA) qui est quasiment neuve et la seconde partie, avec la salle de danse, qui ne nécessitait qu'une mise aux normes et l'ajout de l'ascenseur. Nous n'avons pas mis de détecteur, car il faut bien réfléchir à leurs emplacements. Les portes ont également été contrastées.

Il y avait également un problème sur une porte qui a un seuil élevé car c'est une issue de secours.

**Monsieur ARIAS** constate que sur cette porte il n'y a pas une pente, ce qui signifie que l'accès est difficile pour les personnes en fauteuil.

**Monsieur CORCINO** signale la nécessité de mettre des repères pour les personnes malvoyantes sur le parking comme des bandes blanches.

**Monsieur SERE** demande s'il parle d'une bande de guidage ?

**Monsieur CORCINO** répond que ça peut être une bande de guidage ou tout simplement une bande dessinée sur le sol, une bande de pavé, quelque chose qui permette un cheminement. Peu importe la couleur, l'important c'est que le contraste existe.

**Monsieur ARIAS** insiste sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de « fausse information », c'est-à-dire des bandes qui sont présentes pour l'esthétique et non pour le guidage et qui peuvent être un « trompe l'œil ». Il est également important que la signalétique soit identique dans toute la ville.

Il demande par la suite quelles mesures ont été prises pour l'éclairage ?

**Madame MOIZAN** répond que cet aspect n'a pas pu être testé car la visite s'est faite de jour.

**Monsieur CORCINO** précise que lorsque nous rentrons dans la partie MECA il y a les détecteurs de présence qui allument le couloir, de ce fait il n'y a pas trop de différence entre l'intérieur et l'extérieur, contrairement à la partie « danse ».

**Monsieur DURRIEU** répond que ce problème a été relevé. Actuellement c'est un interrupteur qui peut être remplacé par un détecteur. La réflexion est en cours.

Au niveau des boîtes aux lettres, les 8 présentes ne sont pas toutes accessibles. Seules les 4 utilisées le sont.

**Monsieur ARIAS** précise qu'il faut une bande de vigilance au niveau des boîtes aux lettres.

**Madame MOIZAN** indique qu'elles ne sont pas du côté de la porte.

Suite à cette visite, nous notons que l'accessibilité d'un site va au-delà des normes.

## 5 – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

**Monsieur SABATIER** signale que depuis le mois de juin il est possible de consulter l'agenda d'accessibilité programmé. Pour 2016, le site choisi est la salle Gascogne sur laquelle seront effectués des travaux similaires au site de Macabiau. Pour 2017, 2 sites sont à déterminer.

**Monsieur ARIAS** exprime son souhait de participer à la prochaine visite sur site.

**Monsieur DURRIEU** propose que la rencontre sur la salle Gascogne se fasse fin octobre 2016.

Après concertation, les 2 sites choisis par la commission pour l'année 2017 sont : la Maison Citoyenne En Jacca et le stade Bendichou.

**Monsieur SABATIER** rappelle quelques dates à retenir :

- Septembre 2016 : travail sur les sites sélectionnés ;
- Décembre 2016 : 1 commission sur les thèmes suivants : bilan des travaux 2016, partage du planning des travaux 2017 et l'évaluation de concertation ;
- Janvier 2017 : travail sur les sites sélectionnés avec les services techniques ;
- Février 2017 : Commission Communale d'Accessibilité (CCA) avec la sélection définitive des 2 sites pour 2018.

Il explique qu'une anticipation de 6 à 9 mois est nécessaire pour des sites de moyenne envergure, pour les sites importants les délais sont un peu plus longs.

**Madame MOIZAN** aborde la question des transports. Elle rappelle que la municipalité n'avait plus le choix et devait s'aligner sur le reste de la Métropole en matière de transports. Madame le Maire qui s'est totalement impliquée dans ce dossier a pu obtenir la ligne 150 qui n'était pas prévue au départ. Le fait de passer chez Tisséo implique que nous devons fonctionner avec leurs normes et Madame le Maire a mis en place plusieurs solutions pour accompagner les usagers columérins sur un plan tarifaire. Malheureusement, certains lieux sont moins desservis qu'auparavant. Il faut noter que certains bus sont « doubles », de ce fait ils ne peuvent pas utiliser certaines routes qui sont trop étroites.

L'avenue Y. Brunaud n'était plus desservie depuis plus d'un an, le bus se trouvait constamment dans les embouteillages et était retardé sur ses horaires.

Depuis fin mai début juin, quand nous avons reçu les plans définitifs, nous travaillons sur les circuits et les tarifs. Aussi seules les personnes qui ont un taux d'invalidité à 80 % sont prises en charges au niveau des tarifs. Cependant, nous sommes conscients qu'une personne qui a 80 % d'invalidité ne travaille pas et n'utilise pas le bus aussi régulièrement qu'une personne active.

Une réunion de travail a lieu demain après-midi à ce sujet et relative aux différents centres comme l'YMCA, l'APEIHSAT, Caminade.

Jusqu'à présent, l'APEIHSAT, structure qui travaille pour Airbus, avait son propre service de bus. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, ils n'en bénéficient plus.

**Madame MAROT** explique que certaines personnes de l'APEIHSAT pouvaient bénéficier des transports d'Airbus, mais le centre est aussi un service d'accompagnement à la vie sociale pour des personnes qui ne travaillent pas chez Airbus.

**Madame MOIZAN** explique que l'arrêt de la navette augmente le nombre de personnes nécessitées.

**Madame MAROT** explique qu'actuellement il y a 34 personnes accompagnées par le SAVS dont la moitié sont columérins. Sur la ligne 150, dans les travaux qui doivent être effectués, l'accessibilité des arrêts a-t-elle été prise en compte ? Le problème se pose actuellement sur l'arrêt « Côte d'Or », route de Cornebarrieu, où il n'y pas de trottoir, pas de passage piétons, le chemin présent n'est pas accessible en fauteuil, ce qui le rend très dangereux.

**Monsieur SERE** explique que c'est une route départementale, l'accès est effectivement difficile par le passage sous-terrain et l'arrêt est simplement matérialisé. Des travaux vont être effectués pour le



sécuriser. Tisséo a été sollicité sur cet arrêt là car en direction de Cornebarrieu il s'arrête à cet endroit et sur le retour il s'arrête au Couderc. La problématique est que les lignes ne sont pas en « circuit » mais « pendulaires » avec des allers/retours sur nos itinéraires de boucle et il y a des endroits où le bus ne passe pas.

**Madame MOIZAN** dit que Caminade a expliqué qu'une desserte jusqu'à la Crabe leur suffit.

**Monsieur SERE** rappelle que la problématique de Tisséo est qu'aux heures de pointe, le bus est pris dans les embouteillages, d'où l'arrêt du 21.

**Monsieur SARRALIÉ** informe que Toulouse Métropole essaye de trouver une solution pour désengorger ce secteur.

**Monsieur DELACROIX** signale qu'il a eu quelques remontées à propos de l'accessibilité et la gratuité de la carte Pastel qui est compliquée pour certaines personnes N'y a-t-il pas un moyen de simplifier les démarches ?

**Madame MOIZAN** demande si cela peut se faire par l'intermédiaire du SAVS ?

**Monsieur DELACROIX** dit que c'est une solution mais qu'il serait intéressant de simplifier la communication sur les conditions d'obtention de cette carte pour une meilleure compréhension de la part des demandeurs.

**Madame MAROT** précise que le SAVS peut intervenir pour les personnes suivies par la MDPH.

**Monsieur DELACROIX** explique que dernièrement des personnes rattachées aux EIHSAT de la commune lui ont demandé la mise en place d'un conseil de la vie sociale entre les 3 EIHSAT afin d'évoquer la question des transports. Suite à la commission, des réponses leur seront apportées car nous nous trouvons dans une situation d'incompréhension totale de la part de personnes qui ont des difficultés. De plus ils rencontrent un problème de concordance entre les nouveaux horaires des bus et leurs horaires de travail, certains doivent se lever 2 heures plus tôt qu'avant.

**Madame BERTRAND** ajoute que certaines personnes ont 1 km à faire avant d'arriver au premier arrêt de bus, ce qui est très laborieux pour une personne atteinte d'un handicap.

**Madame MOIZAN** exprime son étonnement car d'après Tisséo, les arrêts ont été situés dans un rayon de 300 m au niveau des habitations ou des zones de travail.

**Madame BERTRAND** donne l'exemple de l'EIHSAT Saint Exupéry dont les arrêts sont soit « Fontaine » soit « Concorde » et représente 1 km de marche, Caminade, bus 21 arrêt « Cantal » avec une côte à monter et à descendre importante, difficile pour les personnes à mobilité réduite, pas de trottoir pour arriver à l'arrêt, abris bus manquant. Il y a aussi le Cabirol.

**Madame MOIZAN** explique que tous les trottoirs ont été refaits à Caminade et que pour le Cabirol il s'agit d'un problème de correspondance et d'horaires.

**Monsieur SERE** tient à rappeler que les anciens bus, sur la dernière année, avaient des fréquences à l'heure. A présent, avec le 150, il y a des fréquences dans les 2 sens toutes les demi-heures. Il faut aussi regarder les correspondances qui peuvent permettre de gagner du temps sur le trajet personnel.

**Madame BERTRAND** explique que les personnes qu'elle a rencontrées ont besoin d'être rassurées.

**Madame MOIZAN** explique qu'elle rencontre énormément de personnes qui sont inquiètes et rappelle qu'il y a un an d'adaptation pour résoudre le maximum de problèmes.

**Monsieur DELACROIX** dénote qu'au niveau de l'YMCA, la question du transport est très présente et qu'ils sont en attente de solutions.

**Monsieur CORCINO** demande qui est en charge de l'accessibilité aux arrêts de bus ?

**Monsieur SERE** répond que c'est Toulouse Métropole qui est l'opérateur des liaisons entières de voirie.

**Monsieur CORCINO** parle de la ligne 150 qui dessert le Perget, et de l'arrêt « Loudet » situé au niveau du Conforama. Nous descendons dans un trou, qui se transforme en flaque de boue, et non sur un trottoir, ce qui est dangereux car il y a un risque de chute. De plus, le trottoir est bas et le bus est haut.

**Monsieur SERE** dit qu'il faut différencier les nouveaux arrêts de bus des existants qui n'étaient pas aux normes et qui le seront progressivement.

**Monsieur CORCINO** ajoute que les passages piétons situés au niveau des arrêts de bus ont des bandes podotactiles des deux côtés du passage et parallèles au trottoir. Il serait important de faire la même chose sur tous les passages piétons car certains ne sont pas signalés pour les personnes malvoyantes.

Monsieur CORCINO parle du feu rouge place de la Bascule qui n'a aucun signal sonore pour les personnes malvoyantes.

**Madame MOIZAN** explique que le bouton à la demande est sans arrêt déclenché.

**Monsieur SERE** pense que Tisseo n'a pas encore synchronisé les commandes et explique que l'information a été remontée. Concernant le niveau sonore, il est à choisir car il se situe dans un quartier d'habitations et il ne doit pas créer de nuisances.

**Monsieur CORCINO** explique que ces feux sonores sont télécommandables et qu'en dessous du bouton manuel principal pour tout piéton, il se trouve un second qui active une alerte sonore pour les malvoyants. Cependant, après l'avoir testé, Monsieur CORCINO affirme qu'il ne marche pas. Ce bouton est fréquemment inactif car les personnes qui ont une déficience visuelle ont une télécommande qui actionne la synthèse vocale quand ils en ont besoin. De plus, en fonction du nombre de fois que nous appuyons sur la télécommande, le volume sonore varie.

**Madame MOIZAN** précise que s'ils ont des informations avant la prochaine commission, elles seront transmises aux membres de la commission.

Elle tient à préciser qu'une étude est demandée sur la cadence et le fonctionnement de mobibus.

La séance est levée à 20h00.